

OFFRE D'EMPLOI BRIGADIER SCOLAIRE – SUPPLÉANT

Service du développement social

La Municipalité de Saint-Jean-Baptiste désire combler un poste de brigadier scolaire suppléant afin d'assurer le remplacement de la brigadière actuelle lors de ses congés, vacances et absences occasionnelles.

La personne retenue devra, sous la supervision de la Responsable du développement communautaire, assurer la sécurité des élèves à la traverse piétonne durant les journées d'école et accompagner de façon sécuritaire les enfants lorsqu'ils traversent la rue.

Horaires et besoins de remplacement

Les horaires varient selon les périodes de l'année scolaire.

- Horaire du brigadier scolaire du lundi au vendredi selon l'horaire de l'école :

Matin :	7 h 30 à 8 h
Diner :	11 h 20 à 11 h 40
Retour diner :	12 h 25 à 12 h 45
Fin de journée :	15 h à 15 h 20
- Remplacements réguliers, 3 jours par semaine de 15 h à 15 h 20 durant les mois de mai, juin, septembre et octobre.

Exigences

- Être disponible selon les horaires mentionnés;
- Aimer travailler à l'extérieur, peu importe la météo;
- Avoir un bon sens des responsabilités et de la sécurité;
- Être ponctuel et fiable;
- Aimer travailler auprès des enfants;
- Être dynamique et poli envers les enfants et les citoyens.

Conditions

- Horaires sur appels (parfois connus à la dernière minute);
- Travail à l'extérieur;
- Formation et équipements offerts par la Municipalité;
- Salaire établi en fonction de la convention collective en vigueur.

Toutes personnes intéressées qui répondent aux exigences et compétences sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation, au plus tard le 13 mars 2026, par l'un des moyens suivants :

Par courriel : coordo.social@msjb.qc.ca

En personne : Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
3041, rue Principale, Saint-Jean-Baptiste (Qc) J0L 2B0

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.